



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

La Défense, le 9 janvier 2026

Madame Anne DEBAR
Directrice des Ressources Humaines
Ministères Transition Écologique,
Aménagement du Territoire, Transports, Ville
et Logement

Objet : 3e réunion LDG mobilités - demande de clarification des modalités d'affectation post-concours/examen professionnel

Réf : DV/EJH/2026-01

Madame la Directrice,

Lors de notre 3ème réunion du 1^{er} décembre dernier sur les lignes directrices de gestion, la CFDT s'est inquiétée de la forte réduction du nombre de postes de promotion annoncée pour certains grades dans certaines zones de gouvernance.

Votre attention a été attirée par les représentants CFDT sur les difficultés prévisionnelles de concrétisation des promotions, décidées il y a peu, qui vont en résulter.

Après la publication des derniers résultats de certains concours ou examens professionnels (par exemple, l'examen professionnel d'attachés), les lauréats se posent légitimement des questions sur les modalités de concrétisation de leur réussite.

Cette question n'est traitée ni dans les LDG mobilité, ni dans les LDG promotion.

Aussi il nous apparaît important que ces modalités puissent faire l'objet d'une information spécifique aux lauréats des concours et examens professionnels.

Ces précisions pourraient en outre être intégrées aux LDG mobilité et LDG promotion qu'il est prévu de réviser au cours des prochains mois, de telle sorte que les règles ainsi établies puissent être connues de tous.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie croire, Madame la Directrice, en l'assurance de ma considération respectueuse.

Le secrétaire général de l'UFETAM CFDT

Dominique VINCENT